

Les prix des fruits et légumes flambent déjà

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4767 - Dimanche 28 avril 2019 - Prix : 10 DA



Justice L'ex-DGSN Hamel convoqué

Page 24

Commerce

1 000 marchés informels éradiqués sur les 1 400 recensés

Page 3

Gaffeur, peloteur et plagiaire

Par Mohamed Habili

Avec l'annonce de la candidature de Joe Biden, le vice-président tout au long de la présidence de Barack Obama, c'est clairement à une sorte de remake du face-à-face Bernie Sanders-Hillary Clinton de 2016 que l'on s'achemine du côté des démocrates. A ceci près toutefois que ce n'est pas une Clinton qui se prépare à se mesurer au sénateur du Vermont, mais un autre vieux cacique, dont l'atout majeur tient non pas tant à sa personne qu'au fait qu'il a été le second du très populaire premier président de couleur des Etats-Unis. S'il ne devait compter que sur ses qualités personnelles pour contrer le socialiste Sanders, Biden serait perdant d'avance. Il est même le moins bien placé pour ce faire, en dépit du fait que certains sondages, douteux, le donnent déjà pour le favori dans la course à l'investiture démocrate. Non seulement il est, et de son propre aveu, une machine à faire des gaffes, mais encore un peloteur invétéré des femmes non consentantes, ce qui par les temps qui courent est plutôt un handicap pour n'importe quel homme désireux de jouer les premiers rôles aux Etats-Unis. En cela d'ailleurs, c'est plus à Bill qu'à Hillary Clinton qu'on serait tenté de le comparer. Malgré cela, c'est sur lui que l'establishment démocrate, fidèle à lui-même, reporte ses espoirs pour faire en sorte qu'il ne revienne pas à Sanders d'affronter le candidat républicain, Donald Trump forcément, en novembre de l'année prochaine.

Suite en page 3

Les 3/4 sont en provenance de Chine

Les articles de sport en tête de liste des produits contrefaits



Plus de 71% du total des produits contrefaits entrés sur le territoire national proviennent de Chine et les articles de sport occupent la tête de liste. C'est ce que nous apprend la Direction générale des Douanes (DGD). Lire page 2

Société d'investissements hôteliers

Après le Sahel, Melzi limogé de la SIH

Page 24

Présidence

Noureddine Ayadi, nouveau secrétaire général

Page 24

Les ¾ sont en provenance de Chine

Les articles de sport en tête de liste des produits contrefaits

■ Plus de 71% du total des produits contrefaits entrés sur le territoire national proviennent de Chine et les articles de sport occupent la tête de liste. C'est ce que nous apprend la Direction générale des Douanes (DGD).

Par Lynda Naili

A ce propos, la Direction des douanes indique que ses services ont saisi un total de 455 516 produits contrefaits durant l'année 2018, et précise que plus de 71% du total des produits contrefaits, équivalent de 432 unités, qui ont pénétré le territoire national durant l'année écoulée, proviennent de Chine. Quant au reste, il a été importé, essentiellement, du Bangladesh, d'Inde, de Malaisie, de Turquie pour un nombre de 7 646 unités, soit près de 2%, et d'autres pays pour 124 438 produits, soit près de 27,32%, précisent les données statistiques de la DGD. En

outre, par répartition et par nature de produits contrefaits, les douanes indiquent que les articles de sport, textiles, pièces de rechange, accessoires pour téléphone, les appareils électriques et les montres sont les plus touchés, en 2018, par la contrefaçon. En effet, selon les données des Douanes, les articles de sport sont les plus concernés par ce phénomène avec 269 608 articles, ce qui représente près de 59,19%, suivis par les textiles 113 725, soit 24,96%, les pièces de rechange 67 671 (14,85%), les accessoires pour téléphone 3 018, soit 0,66% et enfin les appareils électriques et les montres avec 1 494 unités, soit près de 0,33%.

2017, le nombre des produits contrefaits saisis ont totalisé 724 214 unités. Ces biens contrefaits proviennent majoritairement de Chine et comprennent notamment des articles de sport, des produits alimentaires, des pièces de rechange, des petits appareils électroménagers et d'esthétique etc. Encouragé par la demande du marché, le phénomène de la contrefaçon ne cesse de proliférer. La raison est que bien souvent le consommateur, en raison d'un pouvoir d'achat laminé, cherche un produit de marque, mais à bas prix.

De ce fait, en vue d'une maîtrise de ce fléau et afin d'être endigué, la direction des Douanes relève la nécessité de la collaboration et la coordination de plusieurs intervenants, à commencer par le titulaire de la marque auquel il incombe d'alerter les services des douanes du pays concerné au cas où celle-ci vient à être copiée. Dans cette optique, notons que le Laboratoire public d'essai et de contrôle de qualité des produits industriels (locaux et importés) commercialisés en Algérie (LNE) à Sidi Abdellah vient de rentrer en service, afin de renforcer le contrôle de la fraude et de la contrefaçon. A ce propos, Saïd Djellab, ministre du Commerce, a déclaré mardi dernier, lors de l'inauguration, que ce laboratoire «est venu consolider le réseau algérien des laboratoires spécialisés dans le contrôle de qualité,



PHOTO: R.

constitué de 326 laboratoires publics et privés». Pour lui, la mise en place d'un réseau de laboratoires de contrôle de qualité des différents produits, à l'instar des produits industriels non alimentaires tels les détergents, les appareils électroménagers, cosmétiques et la pièce détachée, s'inscrit dans le cadre de la protection du consommateur et du produit national contre la fraude et la contrefaçon. Premier du genre, ce laboratoire veillera à l'application et au respect des normes de qualité et à la conformité, aux normes internationales, des produits industriels. Tout produit industriel importé sera soumis au contrôle de qualité au niveau de ce laboratoire national, a assuré le ministre, précisant que les pro-

duits nationaux pourront être homologués en vue de leur exportation. En plus de porter préjudice, entre autres, aux équilibres macroéconomiques, à la propriété industrielle, à la compétitivité des entreprises, le phénomène porte également atteinte à la santé et au bien-être des consommateurs souvent attirés par les prix relativement bas de ces produits copiés ou dérogeant aux normes et à la conformité. Certes, la contrefaçon revêt une dimension mondiale, mais il reste qu'elle interpelle aujourd'hui encore les pouvoirs publics pour une action plus efficace qui viendrait conforter les moyens déjà mis en place pour endiguer le phénomène et maîtriser le flux de marchandises fabriquées localement ou importées. L. N.

Événements culturels, sportifs et économiques à Tizi Ouzou Des étudiants lancent une plateforme en ligne

DES ÉTUDIANTS de l'université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou viennent de lancer une plateforme en ligne sur le réseau social Facebook, dénommée Tizi Events. L'initiateur du projet, Lotfi Mokrani, master 2 en management hôtellerie et tourisme, nous explique que cette plateforme fournit «des informations pertinentes sur les événements qui se déroulent annuellement dans la wilaya de Tizi-Ouzou, notamment les fêtes locales, en l'occurrence, des festivals, des éditions, des salons, des foires...». L'objectif de son équipe, constituée par trois étudiants issus de la toute première promotion dans la spécialité précitée, est de donner une dimension nationale et internationale aux activités culturelles locales et régionales, promouvoir les potentialités touristiques que recèle la région. Pour notre interlocuteur, la plateforme, disponible depuis près d'une année sur le réseau social en attendant la mise en place d'un site web dans peu de temps, permettra aux internautes de «découvrir les régions à fortes potentialités touristiques et culturelles de la Kabylie au moment où les médias sociaux sont un levier digital incontournable pour booster l'image de marque de la destination touristique Algérie et promouvoir les formes de tourisme existant dans les villages kabyles».

Hamid Messir

Les saisies du 1^{er} trimestre 2019 représentent plus de 70% de la totalité de 2018

Par ailleurs, la quantité des produits contrefaits saisis durant le premier trimestre 2019 a totalisé 320 514 unités, ce qui représente 70,36% de la totalité des saisies effectuée par les Douanes algériennes durant toute l'année 2018. La majorité des produits saisis, durant les trois premiers mois 2019, sont des articles de sport, essentiellement, des chaussures de sport, joggings pour adultes et enfants et casquettes de différentes marques (Nike, Adidas, Reebok, Lacoste, etc.). En

Inflation

Forte hausse des prix des produits agricoles frais

Les prix des produits alimentaires repartent à la hausse et les citoyens ne savent plus où donner de la tête. Les prix flambent et mettent à rude épreuve les ménages. Rien ne semble arrêter la hausse généralisée des prix des produits de large consommation. Sans répit pour la bourse des faibles revenus, les coûts des principaux produits de large consommation restent élevés et le maintien de cette hausse s'explique difficilement. En dépit des plans échafaudés par les pouvoirs publics pour contrecarrer cette flambée, la hausse vertigineuse est toujours là. Tout un arsenal d'outils pour prévenir ces fluctuations des prix, et pourtant ces derniers continuent de jouer au yoyo. L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel de l'Algérie a été de 4,1% jusqu'à mars 2019, selon l'Office national des statistiques (ONS). Ainsi, les prix se sont caractérisés par des hausses vertigineuses en l'absence d'un contrôle rigoureux du marché. Malgré l'abondance de la production de certains produits, leur prix reste inaccessible pour les ménages. Cette hausse semble perdurer dans le temps. Sur les états, le constat est sans appel. Les prix des produits alimentaires ont connu une hausse de 1,3% en mars 2019, comparativement à février de la même année. Cette hausse est induite, essentiellement, par une croissance des prix des produits agricoles frais de plus de 3,6%,

précise l'Office. En effet, cette variation mensuelle des prix des produits agricoles frais s'explique, essentiellement, par une augmentation des prix des légumes de plus de 20,4%, de la pomme de terre plus de 7,3% et, à un degré moindre, de ceux du poisson frais plus de 1,1% et des viandes rouges plus de 0,6%. En revanche, des baisses des prix ont été enregistrées pour la viande de poulet de moins de 5,8%, les œufs moins de 5,13% et les fruits frais moins de 3,77%. Pour les prix des produits alimentaires industriels (agroalimentaires), ils ont enregistré une légère hausse de 0,1% en mars dernier et par rapport au mois de février. Cette tendance haussière a également concerné les prix des produits manufacturés. Ils ont connu une légère hausse de plus de 0,3%, ainsi que les services qui ont également observé une légère augmentation plus de 0,1% en mars et par rapport à février 2019, détaille l'organisme des statistiques. Par groupe de biens et services, l'augmentation des prix a touché essentiellement les produits divers 0,7%. Les autres biens et services se sont caractérisés par des variations relativement modérées ou une stagnation. L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel jusqu'à mars 2019 et le taux d'inflation moyen annuel ont été calculés en tenant compte des 12 mois, allant d'avril 2018 à mars 2019, et ce, en comparaison avec la

période allant d'avril 2017 à mars 2018, a précisé la même source. Quant à la variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'indice brut des prix à la consommation en mars 2019 par rapport à février 2019, elle a atteint plus de 0,9%.

Hausse de 2,7% des prix à la consommation

Durant le 1^{er} trimestre 2019, les prix à la consommation ont enregistré une hausse de 2,7%. Cette variation haussière a concerné toutes les catégories de produits. Les produits agricoles frais ont observé un relèvement de près de 1,4%. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des prix des viandes bovines de plus de 15,4% et de mouton 3,5%, les légumes frais 7% et les fruits frais 1,4%. D'autres produits ont enregistré des baisses, dont la plus remarquable a concerné la pomme de terre moins de 10,6%, les œufs moins de 10,4%, les poissons frais moins de 8,2% et la viande de poulet moins de 7,2%. Les produits alimentaires industriels (agroalimentaires) ont connu une hausse de près de 2,4% durant les trois premiers mois 2019. La hausse des prix a aussi concerné les biens manufacturés avec plus de 3,9% et les services avec plus de 2,4%. Pour rappel, le taux d'inflation avait atteint 4,3% en 2018.

Meriem Benchaoui

A moins de 10 jours du mois de ramadhan

Les prix des fruits et légumes flambent déjà

■ Faut-il attendre le 6 mai pour commencer à contrôler et maîtriser les prix et assurer la préservation du pouvoir d'achat du citoyen ? A quelques jours du début du ramadhan, les prix des fruits et légumes affichés dans certains marchés de la capitale sont très élevés par rapport à la normale, obligeant les ménages à acheter le strict minimum pour leurs besoins nutritifs.

Par Thinhinene Khouchi

Une virée dans les différents marchés de la capitale suffit pour constater la hausse des prix des fruits, légumes, viandes et surtout des fruits secs indispensables pendant le ramadhan. En effet, à moins de 10 jours du mois sacré, les marchands ont décidé d'augmenter les prix de certaines denrées alimentaires très prisées, telles que la pomme de terre, les courgettes, la carotte ainsi que certains fruits secs. Idem pour les prix des viandes rouges et blanches qui ont eux aussi flambé. Les citoyens assistent alors impuissants à une hausse injustifiée des prix des fruits et légumes. Au marché Reda-Houhou, ex-Clauzel, l'engouement des citoyens est important mais leurs couffins sont à moitié vides, avec des pommes de terre à 70 DA, la tomate à 140 DA chez certains tandis que d'autre l'exhibent à 160 DA. Les oignons sont à 70 DA, la courgette qui se vendait il y a quelques jours à 60 DA est présentée aujourd'hui à 110 DA. Les carottes ainsi que le chou-fleur sont cédés entre 80 DA et 110 DA. Les navets à 110 DA, le concombre à 100 DA, le poivron à 140 DA. Même augmentation dans les prix de certains fruits, à l'image de la banane qui est proposée à 280 DA le kilo et les oranges à 210 DA. De son côté, la fraise s'affiche à 150 DA chez



certain marchands et 200 DA chez d'autres. Le prix de la pomme locale a lui aussi été retouché, passant en quelques jours de 150 DA le kilo à 230 DA. Mais la hausse la plus remarquable est celle des dattes qui sont passées de 300 DA le kilo à plus de 700 DA. Même constat du côté des viandes où le prix de la viande blanche est passé de 240 DA/kg à 300 DA. La viande ovine locale est proposée à 1 400 DA et la viande bovine à 1 300 DA. Les abricots secs sont à

1 200 DA, les raisins secs à 1 400 DA et les pruneaux à 850 DA. A noter que le ministre du Commerce, Saïd Djellab, avait insisté sur l'impératif respect du prix référentiel qui sera annoncé par le ministère avant le mois de ramadhan. Il a également appelé à la poursuite des opérations de sensibilisation et d'accompagnement, particulièrement à l'adresse des commerçants de gros qui constituent le principal maillon dans l'opération d'approvisionnement, le maintien des prix, la

préservation du pouvoir d'achat du citoyen, et ce, pour mettre un terme à la spéculation. Mais faut-il attendre le 6 mai, date du début du mois sacré, pour commencer à contrôler et maîtriser les prix et assurer la préservation du pouvoir d'achat du citoyen ? Il faut s'y prendre à l'avance et vérifier les prix des aliments, car c'est la période où la majorité des citoyens font leurs achats et provisions pour le ramadhan. De son côté, le président de l'Association de protection des consommateurs (Apoce) qui a remis en cause les propos du ministre du Commerce assurant récemment que son département a mis en place tout un dispositif pour offrir à la fois la disponibilité des produits et contrôler les prix durant le mois de ramadhan, a affirmé que « le ministère du Commerce ne peut pas intervenir pour le plafonnement des prix des fruits et légumes et des viandes rouges et blanches ». Mustapha Zebdi a donc indiqué que les prix des légumes ainsi que ceux des fruits « sont libres » car soumis à la loi du marché, soulignant que le ministère est chargé de contrôler la qualité des produits alimentaires pour la protection du consommateur mais aussi les prix des produits de large consommation réglementés, autrement dit subventionnés par l'Etat, tels que le lait et le sucre, l'huile et la farine

T. K.

Commerce

1 000 marchés informels éradiqués sur les 1 400 recensés

Sur 1 478 marchés informels recensés au niveau national, 1 092 ont été éradiqués jusqu'à la fin 2018, selon un bilan rendu public hier à Alger par un haut responsable au ministère du Commerce. Sur l'ensemble des marchés informels recensés, le bilan fait état de 110 nouveaux sites apparus, de 247 marchés réapparus après leur éradication et de 397 marchés restant à éradiquer, a indiqué le directeur général de la régulation et de l'organisation des activités au ministère du Commerce, Saïd Bekai, lors d'une rencontre du ministre du Commerce, Saïd Djellab, avec les cadres de son secteur. Le nombre global d'intervenants informels exerçant dans ces marchés s'élève, selon la même source, à 55 816 personnes, alors que le nombre d'intervenants réinsérés dans le tissu commercial légal a atteint 24 938 personnes à fin 2018.

Pour une meilleure prise en charge des actions menées dans le cadre de la régulation et l'or-

ganisation des activités, avec l'assistance du Programme d'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union européenne (P3A), deux études ont été engagées, rappelle M. Bekai. Ces études portent sur la mise en place d'un système de gestion de la base de données commerciales au profit du ministère du Commerce, en vue de renforcer ses capacités pour s'acquies d'une banque de données des statistiques commerciales, et sur la mise en place d'un Plan de développement de la grande distribution afin d'appuyer le ministère dans la mise à niveau des circuits de commercialisation et de distribution en Algérie. Citant d'autres mesures engagées dans le même sens, il a rappelé l'élaboration d'une étude sur l'économie informelle intitulée « Concepts, modes opératoires et impacts », en collaboration avec le Pnud et le Cread, le renforcement des infrastructures commerciales et la mise en place, en coordination avec le

ministère de l'Intérieur, d'un groupe de travail chargé de l'exploitation des espaces commerciaux et la lutte contre l'informel.

722 nouveaux marchés réceptionnés

Evoquant la réalisation des marchés, le responsable a indiqué que 22 milliards de DA ont été dédiés à la réalisation des marchés de proximité et marchés couverts. Sur 1 072 marchés prévus, 722 marchés de proximité ont été réceptionnés, dont 254 marchés affectés et déjà opérationnels, 236 marchés affectés et non opérationnels, alors que 232 marchés ne sont pas encore affectés. Le même responsable a précisé que 65 marchés de proximité restent à réaliser, alors que 228 marchés sont gelés. Pour ce qui est des marchés couverts, 33 marchés sont en cours de réalisation, 14 marchés dont les travaux sont à l'arrêt, alors que quatre marchés ont été annulés, selon la même

source. Quant aux marchés de fruits et légumes, il a souligné que 40% des marchés existants ne sont pas encore opérationnels et qu'actuellement 884 marchés couvrent les besoins de 42 491 455 d'Algériens. Chaque marché couvre, selon lui, un besoin en approvisionnement en fruits et légumes de 48 067 habitants. Considérant des familles de 3 personnes, un marché couvre le besoin en approvisionnement de 16 022 familles. Revenant sur le programme de réalisation des marchés de gros à vocations nationale et régionale, il a rappelé que ce projet de 19 milliards de DA, confié à l'EPE SPA Magros, prévoit la réalisation de huit marchés de gros de fruits et légumes aux standards internationaux qui seront implantés dans les wilayas de Mascara, Sétif, Ain-Defla, Guelma, Ouargla, Djelfa, Biskra et Mila. Le flux des marchandises prévu pour ces marchés est estimé à 3,6 millions de tonnes/an, avec 43 000 intervenants par jour et

LA QUESTION DU JOUR

Gaffeur, peloteur et plagiaire

Suite de la page une

Il est clair que le plus inquiétant pour la direction démocrate, ce n'est pas la défaite de Sanders devant Trump, mais au contraire sa victoire. Ce que les républicains ne sont plus capables vis-à-vis de Trump, c'est-à-dire l'empêcher d'être leur candidat, les démocrates eux en sont encore capables vis-à-vis de Sanders, pour l'heure le représentant incontestable de la gauche américaine dans son ensemble. Lors de la campagne présidentielle précédente, ce candidat antisystème, sous ce rapport l'équivalent démocrate du président sortant, tout en étant son opposé par ailleurs, les idées portées par Sanders n'étaient pas dominantes dans son camp. Elles le sont devenues depuis. Cet aspect, en principe décisif dans le choix d'un candidat pour 2020, est précisément ce qui rend l'establishment d'autant plus déterminé à faire avorter ce qui autrement surviendrait fatalement : la victoire de Sanders aux primaires démocrates. A priori, la réalisation de cet impératif consistant à barrer la route à celui qui a déjà remporté la bataille des idées en interne requiert un candidat avec des qualités tout autres que celles qui font la renommée de Joe Biden, un gaffeur, un peloteur, un perdant par deux fois dans la course à l'investiture. Et ce n'est pas tout, il faut aussi ajouter une troisième tache à ce portrait déjà assez chargé : la réputation de plagiaire sans peur ni reproche. Bref, si apparemment, il y a une candidature à écarter, c'est bien celle de Biden. Or rien de tout cela n'a été retenu contre lui. Et pour cause, c'est que pas plus que Trump, il ne peut être soupçonné de porter un projet de gauche, un projet antilibéral à la différence du sénateur indépendant du Vermont. Le problème, c'est que d'ici à ce que la primaire commence, il va falloir résister à la tempête d'indignation de tout ce que le parti et l'opinion comptent de femmes déterminées à faire cesser les conduites attentatoires à leur dignité de la part d'hommes dont Joe Biden est précisément le parfait représentant.

M. H.

20 000 à 24 000 emplois permanents prévus. Jusqu'à présent, deux marchés sur les huit ont été mis en service, à savoir ceux de Sétif (299 carreaux) et de Ain-Defla (194 carreaux).

Seif G./APS

Activités commerciales

Cap sur la numérisation pour le contrôle

■ Le contrôle des activités commerciales, souffrant d'un manque d'efficacité malgré les efforts consentis, nécessite une approche basée sur le contrôle en amont et la numérisation, a affirmé, hier à Alger, le directeur général du contrôle économique et de la répression des fraudes au ministère du Commerce, Abderrahmane Benhazil.

Par Safia Ch.

«L'efficacité de contrôle n'est pas perceptible sur le terrain, en dépit des efforts consentis. D'où la nécessité de s'inscrire dans une approche de contrôle plutôt qualitative, basée essentiellement sur le contrôle de l'amont de l'activité économique : production, importation, distribution en gros et les gisements potentiels de fraude», a déclaré M. Benhazil lors de la rencontre du ministre du Commerce, Said Djellab, avec les cadres de son secteur. Selon lui, les résultats des opérations actuelles de contrôle «laissent apparaître que les services du ministère s'inscrivent toujours dans une démarche quantitative, basée essentiellement sur le nombre des interventions et des procès-verbaux». Ces résultats sont caractérisés également par la récurrence des infractions relevées par les agents de contrôle et l'absence de constatation d'infractions révélatrices des dysfonctionnements prévalant sur le marché, à l'instar de la vente concomitante, la pratique de la soule occulte, les pratiques déloyales..., a-t-il souligné. La nouvelle approche s'appuie, par ailleurs, sur la mise à niveau des laboratoires de la répression des fraudes, «en vue de les adapter aux standards internationaux à travers la mise



en place d'une démarche d'accreditation, qui s'inscrit dans une dynamique de reconnaissance internationale», a-t-il ajouté. Le responsable a mis l'accent sur l'importance de la numérisation des activités de contrôle économique et de répression des fraudes, à travers la dématérialisation des documents officiels et

la mise en place d'un système d'information de gestion et de suivi. Dans ce sens, il a fait savoir qu'une première étape de cette démarche est en cours d'expérimentation, au niveau de la direction du Commerce de la wilaya d'Alger. «Il s'agit d'une application informatique consistant en une fiche de contrôle numérisée

permettant le pilotage des opérations de contrôle aussi bien dans le temps que dans l'espace en interconnexion avec les services déconcentrés et centralisés chargés de l'évaluation et du suivi du contrôle», a-t-il expliqué. Toutefois, le secteur de la distribution au détail ne doit pas être négligé et doit faire l'objet de

plans d'intervention réguliers aux fins de prévenir toute atteinte à la santé, la sécurité et les intérêts matériels du consommateur notamment durant les périodes de forte demande comme le ramadhan et la saison estivale, selon le directeur.

S. Ch./APS

Plus de 30 exposants à Sidi Bel-Abbès

Salon de l'étudiant et nouvelles perspectives

La 8^e édition du Salon de l'étudiant et nouvelles perspectives, ouverte jeudi à l'université «Djillali-Liabès» de Sidi Bel-Abbès, a enregistré la participation de plus de 30 exposants d'Algérie et de pays étrangers dont la Russie, la Tunisie, et le Canada. Ce salon enregistre la

participation d'étudiants d'écoles supérieures privées, d'instituts de formation professionnelle, de clubs scientifiques et estudiantins et de représentants de différents dispositifs de soutien à l'emploi de jeunes dont Ansej et Cnac et de la Maison de l'entrepreneuriat. Selon le responsable d'encadre-

ment de ce salon, Soufi Zaki, cette manifestation scientifique, qui est un espace pour exposer différents produits estudiantins, assure des activités instructives et des ateliers de travail permettant de développer les capacités des jeunes. Ce salon vise à créer un espace d'échange d'expériences

entre différents étudiants du pays et de l'étranger et expliquer les mécanismes et avantages offerts aux étudiants pour créer des petites et moyennes entreprises. Ce salon permet aux encadreurs d'ancrer l'esprit d'entreprise en milieu des étudiants, leur apporter un soutien et les orienter à

concrétiser des projets de PME générant des emplois. Initié par l'université «Djillali-Liabès» de Sidi Bel-Abbès, ce salon constitue une opportunité pour les clubs estudiantins et les établissements des jeunes pour exposer leurs produits appréciés par les agences de l'emploi.

Anis H.

Partis/Activité

M. Ghouini réitère son appel pour la structuration du Hirak

Le président du Mouvement El-Islah, Filali Ghouini, a appelé, hier à Alger, à la structuration du Hirak dans des espaces représentatifs, en vue de cristalliser des propositions à partir de ses revendications et les concrétiser. Lors de la session ordinaire du Conseil Echoura (conseil consultatif) du mouvement, M. Ghouini a insisté sur «la structuration du Hirak dans des espaces représentatifs associatifs, partisans, syndicaux ou autres», affirmant que «le temps est venu pour l'émergence d'une élite qui représente le Hirak et défend ses revendications légitimes dans différents espaces». Après avoir réitéré son soutien indéfectible «aux revendications légitimes des Algériennes et Algériens exprimées à travers les marches», il s'est félicité de l'esprit de citoyen-

neté et du haut sens de responsabilité affichés par les jeunes et les différentes catégories participant au Hirak populaire, «dans un cadre pacifique civilisé et exceptionnel». Par ailleurs, M. Ghouini a salué l'ouverture par la justice des dossiers de corruption et de

dilapidation de deniers publics, estimant qu'elle constitue «un pas important vers la réalisation du droit et de la justice pour tous les citoyens». Pour M. Ghouini, «la priorité dans le traitement de ces dossiers doit être accordée à la récupération des biens du peuple

dilapidés sans aucun droit ni loi, car l'essentiel demeure la restitution de l'argent public». Il a mis l'accent sur la nécessité de prendre en compte les rapports de la Cour des comptes citant, depuis des années, des cas de mauvaise gestion et d'infractions

à la loi en matière de dépense d'argent public, de surfacturation, de réévaluation de projets et autres observations émanant d'une institution constitutionnelle compétente. Le président d'El-Islah a valorisé le contenu du dernier message du général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), qui a réaffirmé son engagement à accompagner le peuple jusqu'à la réalisation de ses revendications ainsi que la disposition de l'ANP à accompagner toutes les solutions possibles, une démarche longtemps soutenue par le mouvement, à savoir : concilier exigences de la Constitution et ententes politiques.

Yanis T.

Partis/Création

Le parti Sawt Echaab tient son congrès constitutif

LE PARTI Sawt Echaab a tenu, hier à l'Hôtel El-Riadh à Sidi Fredj (Alger), son congrès constitutif, conformément aux dispositions de la loi organique de 2012 relatives aux partis politiques. Lors de ce congrès auquel ont assisté plus de 500 délégués représentant 25 wilayas, Lamine Osmani, seul candidat, a été plébiscité président de cette nouvelle formation politique. S'exprimant à l'ouverture du congrès, M. Osmani s'est engagé à édifier un «parti qui s'érigera en force de proposition en vue de partager avec le peuple ses ambitions et ses aspirations, regagner sa confiance et préserver le serment des chouhada», affirmant son engagement «au dialogue et à la démocratie pour édifier un Etat civil». Les travaux du congrès se poursuivent pour l'élection des membres du conseil politique national du parti ainsi que de son bureau politique national. Ancien dirigeant au sein du parti du Front national algérien (FNA), M. Osmani est à la fois député et président du groupe parlementaire des indépendants à l'Assemblée populaire nationale (APN).

B. F.

Le pétrole chute

Trump revendique un accord avec «l'Arabie saoudite et d'autres»

■ Les cours pétroliers ont reculé, accentuant leurs pertes après que le président américain a affirmé avoir demandé à l'Opep d'abaisser les prix du pétrole et obtenu de «l'Arabie saoudite et d'autres» des hausses de leur production.

Par Mahi O.

Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin a fini à 72,15 dollars à Londres, en baisse de 2,2 dollars par rapport à la clôture de jeudi. A New York, le baril de WTI pour la même échéance a cédé 1,91 dollar, à 63,30 dollars. Le président américain, Donald Trump, a déclaré que «l'Arabie saoudite et d'autres pays» étaient d'accord pour augmenter leur production de pétrole, à quelques jours d'un durcissement des sanctions américaines contre le pétrole iranien. «Parlé à l'Arabie saoudite et d'autres au



sujet des augmentations de flux de pétrole. Tous sont d'accord»,

a tweeté le président. Il avait déjà, quelques heures plus tôt,

fait plonger les cours en déclarant devant des journalistes que

«les prix de l'essence sont en train de baisser. J'ai appelé l'Opep et leur ai dit, "vous devez les faire baisser"». La déclaration cryptique, puisqu'il est difficile de savoir si le président américain a appelé le secrétariat général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), non décisionnaire, ou certains de ses membres, a suffi à faire chuter le marché. Donald Trump est coutumier des remontrances publiques à l'égard du cartel mais celle-ci a eu un effet particulièrement élevé sur les cours «car les marchés sont beaucoup montés dernièrement», a signalé Phil Flynn, de Price Futures Group. Depuis le début de l'année, le cours du pétrole a pris 39% à New York et 34% à Londres. De plus, «si l'on regarde un peu en arrière, on s'aperçoit que lorsque le président américain se plaint auprès de l'Opep, le cartel augmente sa production», a noté M. Flynn en référence à 2018. En début de semaine, les investisseurs s'étaient inquiétés d'un possible déficit de l'offre quand Washington avait subitement annoncé la fin des exemptions accordées à certains importateurs de brut iranien à partir de début mai. Donald Trump avait toutefois déjà affirmé que l'Arabie saoudite, chef de file du cartel, et d'autres pays allaient «compenser» la perte des barils iraniens sur le marché mondial. Le ministre saoudien de l'Énergie, Khaled al-Faleh, avait dans le même temps assuré que son pays était prêt à «stabiliser» le marché.

M. O.

Matières premières

Tendance baissière des cours mondiaux

Les cours mondiaux des matières premières ont connu une tendance baissière la semaine écoulée. Le cours du blé coté à Chicago a reculé pour la troisième semaine de suite, souffrant de perspectives de production élevées dans le monde, le soja et le maïs baissant quant à eux au moment où les relations commerciales entre Pékin et Washington s'enlisent. L'International Grains Council (IGC), un organisme intergouvernemental, a revu jeudi ses anticipations de production de blé en hausse de 3 millions de tonnes, à 762 millions de tonnes, «principalement à cause de la Russie», ont commenté les analystes. Les Etats-Unis sont également responsables du mouvement de défiance sur le blé, alors que les cultures d'hiver sont

actuellement jugées bonnes ou excellentes à des niveaux supérieurs à 60%, «à comparer avec la moyenne à dix ans de 47%», a signalé Dewey Strickler, analyste. Concernant le soja, tous les regards sont désormais tournés vers la Chine pour plusieurs motifs. La guerre commerciale avec Washington pèse, au moment où les discussions s'enlisent et qu'un accord commercial final n'est pas attendu avant la fin-mai selon la presse américaine. Les négociateurs américains se rendront en Chine la semaine prochaine pour une nouvelle session de discussions. Mais surtout, Pékin suscite la crainte en raison des ravages de la peste porcine touchant le bétail dans le pays. Des animaux décimés vont entraîner moins de besoins en soja pour les nourrir

et donc moins de demande aux fournisseurs américains, y compris lorsque la guerre commerciale sera terminée. «La Chine pourrait devenir un acteur plus petit du marché mondial cette année», ont résumé les analystes. Cette situation a également pesé sur le maïs. La céréale a baissé alors que «les investisseurs parient à la baisse pironent le cours bien que les semis américains soient en retard», a affirmé Dewey Strickler, analyste. Les prix des métaux de base échangés sur le London Metal Exchange (LME) ont perdu du terrain sur la semaine, affaiblis par la vigueur du billet vert. «Le dollar est à son plus fort depuis mai 2017 face à un panier d'autres grandes monnaies, cela fait du mal aux métaux», ont commenté les analystes de ING. Le

dollar est la monnaie de référence des métaux sur le marché international, donc sa vigueur rend leur achat plus coûteux pour les investisseurs utilisant d'autres devises. Du côté des fondamentaux, la demande de métaux va continuer de dépendre de la Chine, et «les craintes sur la croissance sont toujours d'actualité», a commenté Alastair Munro, courtier, qui souligne que le plus grand producteur chinois d'acier «a prévu que la demande des secteurs de l'automobile et de l'immobilier était en berne». Sur le LME, la tonne de cuivre pour livraison dans trois mois s'échangeait à 6 383 dollars vendredi, après avoir atteint jeudi 6 340 dollars, son plus bas niveau depuis presque un mois, contre 6 472 dollars le jeudi précédent. Mahi O./APS

USA

Croissance plus forte que prévu à 3,2% au 1^{er} trimestre

La croissance de l'économie américaine s'est accélérée bien plus que prévu au 1^{er} trimestre, dépassant les projections des analystes et même de l'administration Trump, selon une première estimation du département du Commerce. L'expansion de la première économie mondiale s'est établie à 3,2% en rythme annuel de janvier à mars, alors que les analystes misaient sur 1,9% après 2,2% au 4^e trimestre. Face aux prévisions modestes des analystes, l'économiste en chef de la Maison-Blanche, Larry Kudlow, avait assuré en début de semaine que la croissance du trimestre d'hiver, en général plus faible que le reste de l'année, serait «proche de 3%». C'est l'amélioration de la balance commerciale, alors que le gouvernement de Donald Trump est en plein bras de fer avec la Chine, qui a notamment tiré cette expansion du Produit intérieur brut (PIB) ainsi qu'une progression des investissements des entre-

prises, notamment dans les stocks. Sur le trimestre, les exportations ont progressé de 3,7% et les importations, qui représentent un coût pour le PIB, ont diminué d'autant permettant aux échanges commerciaux de contribuer pour 1,03 point à la croissance. Les investissements des entreprises ont progressé de 2,7%, plus faiblement qu'au trimestre précédent, mais avec une avancée soutenue (+8,6%) pour

les dépenses dans les droits de propriété intellectuelle comme les logiciels. Les investissements dans les stocks ont aussi largement contribué à la croissance (0,65 point), un facteur à double tranchant cependant car les stocks qu'ont emmagasinés les entreprises pendant ce trimestre seront autant de marchandises qui ne seront pas produites dans les mois qui viennent. Plus conforme au profil habituel d'un

début d'année hivernal, la consommation des ménages a marqué le pas, n'avancant que de 1,2% au lieu de 2,5% au dernier trimestre 2018. C'est sa plus faible progression depuis le 1^{er} trimestre 2018, alors que les dépenses de consommation constituent la plus importante partie du PIB américain. Les dépenses publiques ont aussi nettement contribué à l'expansion à travers une hausse de

4,1% des dépenses dans le secteur de la défense même si les investissements fédéraux ont stagné. Le marché immobilier, lui, est toujours en berne, perdant 2,8% après déjà quatre trimestres dans le rouge. Cette bonne performance du début d'année va conforter l'administration Trump dans son assurance qu'elle peut faire durablement progresser l'économie des Etats-Unis à une allure de 3%, voire plus cette année, après 2,9% en 2018. Elle devrait en revanche faire réfléchir la Banque centrale américaine (Fed) qui tient une réunion monétaire mercredi et qui a déclaré une pause provisoire dans les hausses des taux d'intérêt, s'attendant à un ralentissement de l'expansion américaine doublé d'une faible inflation. Lundi, la publication d'un chiffre crucial pourrait doublement l'interpellé : celui de l'inflation pour avril à travers l'indice PCE, sa mesure favorite pour jauger la hausse des prix. N. T./Agences

Venezuela

Le salaire minimum double

LE PRÉSIDENT vénézuélien Nicolas Maduro a plus que doublé le salaire minimum, le portant à l'équivalent d'environ 8 dollars par mois, dans un contexte d'hyperinflation et de forte dévaluation du bolivar, selon un décret. Le salaire de base est passé de 18 000 bolivars (3,46 dollars au taux de change officiel) à 40 000 bolivars (7,69 dollars), selon le décret publié au Journal officiel. Cette augmentation s'applique avec un effet rétroactif au 16 avril. Nicolas Maduro a par ailleurs relancé le paiement d'un bon alimentaire fixé à 25 000 bolivars (4,80 dollars). Le président vénézuélien annonce habituellement les augmentations de salaires sur les chaînes nationales de radio et télévision. Cette fois-ci, son administration l'a fait par décret. Le Venezuela traverse une crise économique sans précédent. Il connaît notamment de graves pénuries de médicaments et de produits de première nécessité. Le Fonds monétaire international (FMI) prévoit cette année une hyper-inflation de 10 000 000%. Il s'agit de la deuxième augmentation de salaire décrétée par Maduro cette année. R. E.

Béjaïa

Lancement des travaux de dédoublement de la voie ferrée

■ Les travaux de réalisation du dédoublement de la voie ferrée Béni Mansour-Béjaïa ont été lancés au courant de la semaine dernière.

Par Hocine Cherfa

Le représentant de l'Agence nationale d'études et de suivi et de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif) a été invité lors d'un déplacement d'une délégation de wilaya à s'atteler à l'installation des entreprises au niveau des tracés libres de toute contrainte ou opposition concernant ce projet très attendu depuis des années afin de gagner du temps. Ce projet qui avait inscrit en 2009 a été gelé depuis pour plusieurs raisons dont les oppositions des riverains et opérateurs économiques de la région dont les unités allaient être touchées. D'autres études ont été réalisées afin de réduire les démolitions des infrastructures et unités, maisons et écoles qui se trouvent sur le premier tracé qui devrait traverser 15 communes au total dont Boudjelli, Tazmalt, Akbou, Ouzellaguen, El Flaye, Souk Oufella, Seddouk, Sidi Aïch, Sidi Ayad, Timezrit, El Kseur, Semaoun, Oued Ghir, Tala Hamza et enfin Béjaïa. Par



ailleurs, nous avons appris qu'une commission de prospection de terrains destinés à la construction d'infrastructures pour la lutte contre la pollution et la désignation des déchets ménagers a été installée à cet

effet. Elle est présidée par le secrétaire général de la wilaya et composée des directeurs de l'exécutif concernés. Elle a commencé à sillonner les différentes communes à la recherche d'assiettes foncières pouvant

accueillir des centres d'enfouissement technique. En parallèle, «des dossiers d'investisseurs dans le domaine du recyclage de déchets ont été validés par la direction de l'industrie», a-t-on appris de la cellule de communi-

cation de la wilaya. «Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une feuille de route ayant pour but d'éradiquer les décharges sauvages qui pullulent à travers tout le territoire de la wilaya de Béjaïa», a-t-on souligné. H. C.

Ouargla

Bonnes conditions pour booster la culture de la spiruline dans le Sud

Les conditions sont réunies pour booster la culture de la spiruline bio (une microalgue bleu-verte), reconnue comme un complément alimentaire très nutritif, dans les régions du Sud du pays, ont estimé des spécialistes à Ouargla.

Il s'agit de la disponibilité de l'ensemble des conditions naturelles, notamment les caractéristiques du climat et la qualité de l'eau utilisable dans la culture de la spiruline, surnommée aussi «aliment miracle», a expliqué à l'APS Ali Seggai, chercheur-agronome à Ouargla.

Un accompagnement technique pour vulgariser le savoir-faire est assuré à toute personne désireuse d'investir le créneau par l'Université d'Ouargla et la station expérimentale d'aquaculture saharienne située dans la commune de Hassi Benabdallah (20 km de Ouargla).

«La culture de la spiruline, qui fait partie de la famille des cyanobactéries, pourrait constituer un créneau socioéconomique créateur de richesse et d'emplois pour les gens désireux d'investir dans ce domaine prometteur, rentable et durable, qui nécessite un appui technique», a relevé M. Seggai.

Depuis plus d'une dizaine d'années, la culture de la spiruline a donné des résultats jugés probants dans le Sud, à l'instar de la wilaya de Tamanrasset au vu du succès grandissant obtenu par le chercheur Abdelkader,

qui a mis la souche locale de spiruline à la disposition des personnes intéressées par l'étude et la production de la spiruline, a-t-il poursuivi.

Introduite conjointement par M. Hiri et la direction de la Pêche et des Ressources halieutiques (DPRH) de la wilaya d'Ouargla en 2006, la spiruline est cultivée à titre expérimental uniquement au niveau de l'Université de Ouargla et de la Station expérimentale d'aquaculture saharienne située dans la commune de Hassi Benabdallah (20 km de Ouargla), a fait savoir l'expert.

Concernant son rendement, la production de la spiruline, pratiquée généralement sous serre dans des bassins peu profonds avec de l'eau, peut atteindre une moyenne de 10 grammes de spiruline par mètre carré, selon le chef de la station expérimentale relevant au Centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture

(CNRDPA), Mohamed Hamidat.

Commercialisée en Algérie notamment sous la forme de poudre déshydratée à des prix oscillant entre 2 000 DA et 3 500 DA les 100 grammes, la spiruline est une espèce aux vertus nombreuses, a-t-il indiqué.

Une utilisation comme complément alimentaire

S'agissant de ses utilisations, il a rappelé que la spiruline est consommée aujourd'hui par l'être humain comme complément alimentaire pour favoriser, entre autres, la baisse de la pression artérielle et du cholestérol et aider à lutter contre la fatigue musculaire, l'anémie, le cholestérol, les carences en vitamines et d'autres pathologies.

Très riche en vitamine, minéraux, protéines et autres éléments nécessaires à la santé humaine, cette espèce constitue

un complément alimentaire «idéal», surtout pour les végétariens, les sportifs et les femmes enceintes, a ajouté M. Hamidat.

Elle apporte énergie et endurance au corps, augmente la résistance, diminue la fatigue physique et le vieillissement en plus d'autres vertus, a-t-il expliqué.

Selon le responsable, la spiruline est considérée aussi comme une matière première dans la fabrication de produits parapharmaceutiques et aussi d'aliments pour l'aquaculture et les animaux domestiques, tels que les oiseaux.

Sa culture remonte à des millénaires au temps des Incas, des Mayas, des Aztèques et des Subsahariens, a relevé M. Hamidat, signalant qu'elle est pratiquée aujourd'hui à grande échelle dans plusieurs pays, tels que les Etats-Unis d'Amérique et la Chine.

Une ferme spécialisée dans la

production de la spiruline est projetée dans la wilaya de Biskra, selon la DPRH.

D'une capacité théorique de 30 tonnes de spiruline par an, cette future ferme, dont le propriétaire a déjà obtenu le titre de concession, en attendant le lancement du chantier, générera, une fois opérationnelle, quatre (4) emplois directs ainsi que d'autres indirects, a précisé Smail Benmoussa, un cadre chargé de l'investissement à la DPRH, qui coiffe les wilayas d'Ouargla, Biskra, El-Oued, Illizi, Ghardaïa et Laghouat.

Occupant une superficie de trois hectares, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une quarantaine de fermes aquacoles retenues par la DPRH, a précisé le responsable, ajoutant que ces projets seront concrétisés dans différentes Zones d'activités aquacoles de la région.

Lamia B.

Blida

Incendie dans une usine de plastique

Un incendie s'est déclaré dans la nuit de vendredi à samedi au niveau de l'usine de fabrication et de transformation de plastique à Chebli (wilaya de Blida) sans déplorer de victime, a-t-on appris de la Direction de wilaya de la protection civile.

Dans une déclaration à l'APS, le chargé de la communication au niveau de la protection civile, le lieutenant Zerouk Zeghimi a précisé qu'un incendie s'est déclenché dans la

nuit de vendredi à samedi dans l'usine de fabrication et de transformation du plastique dans la localité de Beremdane (commune de Chebli) mais les feux ont été maîtrisés vers 8h du matin sans déplorer aucune perte humaine.

L'opération d'extinction de l'incendie s'est effectuée en coordination avec les unités de la protection civile de la wilaya de Blida et l'unité nationale d'instruction et d'intervention

de la Protection civile de Dar El Beida.

Selon la même source, l'incendie s'est déclenché au niveau des trois entrepôts de l'usine qui s'étend sur une superficie de 6 000 m², contenant des matières premières pour la fabrication et la transformation du plastique. Par ailleurs, 26 camions anti-incendie et deux ambulances ont été mobilisés à cet effet, ajoute la même source.

R.R.

Algérie/Tunisie/Libye

L'Algérie et la Tunisie appellent à l'arrêt immédiat des hostilités en Libye

■ Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, et son homologue tunisien Khémaïes Jhinaoui, ont appelé, vendredi à Tunis, les parties libyennes à l'arrêt «immédiat» des hostilités pour mettre fin à l'effusion de sang du peuple libyen dans l'intérêt suprême de la Libye.

Par Faten D.

Dans un appel conjoint sur la situation en Libye, rendu public à l'occasion de la visite de M. Boukadoum à Tunis à l'invitation de son homologue tunisien, les deux parties ont affirmé que le règlement de la crise libyenne «ne saurait être militaire», mettant l'accent sur l'impératif de la reprise du dialogue inclusif inter-libyen et la préservation du processus politique comme unique solution à la crise libyenne conformément aux dispositions de l'accord politique, aux fins de parachever la période transitoire et les échéances électorales sous l'égide des Nations unies.

MM. Boukadoum et Jhinaoui ont renouvelé leur appel pour la tenue d'une réunion urgente dans le cadre de l'initiative tripartite et l'intensification de leurs efforts et actions dans les différents autres cadres, en vue de mettre fin à la détérioration de la situation sécuritaire en Libye et redynamiser rapidement le processus politique.

A cet effet, les deux parties ont appelé à mettre un terme aux hostilités pour éviter l'effusion de sang des Libyens.

Les deux ministres ont souligné le soutien de leur pays respectifs aux efforts onusiens menés par l'Envoyé spécial de l'ONU pour la Libye, Ghassan Salamé, visant un règlement politique inclusif et consensuel

entre toutes les parties libyennes, à même de préserver la sécurité, la stabilité et la souveraineté de la Libye.

D'autre part, MM. Boukadoum et Jhinaoui ont évoqué la responsabilité de la communauté internationale dans le règlement de la crise à travers le soutien aux parties libyennes pour le paracheèvement du processus politique. La visite en Tunisie du

ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, s'inscrit dans le cadre de «la tradition de coordination et de concertation» entre les deux pays, notamment en ce qui concerne la situation détériorée en Libye à la lumière des développements survenus dans la capitale Tripoli et leurs répercussions directes sur la sécurité et la stabilité de la région.

F. D./APS



Libye

Des manifestations en gilets jaunes contre Haftar et la France

Plusieurs milliers de Libyens, dont certains arborant un gilet jaune, ont de nouveau manifesté vendredi sur la place principale de Tripoli pour dénoncer l'offensive militaire du maréchal Khalifa Haftar et la France qu'ils accusent de le soutenir.

Des rassemblements similaires, reprenant le vêtement devenu le symbole d'une contestation lancée en France depuis novembre contre le gouvernement et le président français Emmanuel Macron, s'étaient déjà tenus mardi et vendredi derniers sur l'emblématique place des Martyrs de la capitale libyenne. Munis de drapeaux libyens rouge-noir-vert et scandant «Libye ! Libye !», les partisans des forces loyales au Gouvernement d'union nationale (GNA), reconnu par la communauté internationale, ont crié leur opposition au maréchal Haftar qui a lancé le 4 avril une offensive sur Tripoli.

Depuis cette date, les troupes de M. Haftar affrontent les forces pro-GNA au sud de la ville et les combats ont fait au moins 278 tués, 1 332 blessés et 38 900 déplacés, selon l'ONU. Les partisans du GNA accusent le maréchal Haftar de vouloir instaurer une

«dictature militaire». Les manifestants ont brandi des portraits du maréchal frappés de la mention «Wanted» («Recherché» en anglais) et ceux, barrés d'une croix rouge, du président égyptien Abdel Fattah al-Sissi et du roi Salmane d'Arabie Saoudite qui le soutiennent ouvertement. Ils ont également piétiné et brûlé un portrait d'Emmanuel Macron, ainsi qu'un drapeau français en papier, a rapporté l'agence AFP. Les manifestants accusent la France de cautionner, au moins tacitement, l'offensive du maréchal Haftar, ce que Paris dément.

La Libye est plongée dans le chaos depuis la chute en 2011 du régime de Mouammar Kadhafi.

Des ONG et des institutions internationales s'alarment sur la situation des migrants

Des organisations humanitaires et institutions internationales ont exprimé leur inquiétude et préoccupation quant à la situation humanitaire de milliers de migrants en Libye, pris au piège des combats à Tripoli suite à

l'agression menée depuis trois semaines par les troupes de Khalifa Haftar pour s'emparer de la capitale libyenne où siège le Gouvernement d'union nationale (GNA).

L'Organisation internationale de la migration (OIM) a recensé 5 933 retenus dans des «centres de détention» officiels, alors que d'autres centaines sont détenus par des groupes armés dans d'autres installations échappant à tout contrôle, ont indiqué des médias locaux. Dans un point sur la situation humanitaire dans le pays, l'adjointe à l'émissaire de l'ONU en Libye, Maria do Valle Ribeiro, avait fait état de sa «préoccupation» sur la situation des «migrants, demandeurs d'asile et réfugiés», dont «3 600 se trouvent dans des centres de détention dans des zones proches des lignes de front».

Les centres situés dans la région de Tripoli et leurs détenus se sont retrouvés au cœur des combats suite à l'agression lancée depuis le 4 avril par les troupes de Khalifa Haftar, venues de l'est du pays, pour s'emparer de Tripoli, siège du GNA, reconnu par la communauté internationale.

Mahi Y.

Tunisie

Les investissements étrangers en légère hausse sur les trois premiers mois

Les investissements étrangers en Tunisie jusqu'à fin mars ont atteint 620,8 millions de dinars (204 millions de dollars), soit une progression de 9,8% par rapport à 2018, a indiqué vendredi l'Agence tunisienne de promotion des investissements étrangers (FIPA).

Selon la même source, comparés aux trois dernières années, ces investissements ont évolué de 37,4% par rapport à 2017 et de 63,3% par rapport à 2016.

En devises étrangères, les investissements étrangers s'élèvent à 204 millions d'euros (soit une baisse de 12% par rapport au premier trimestre de 2018) et à 179,6 millions de dollars (baisse de 5,6%), d'après le bilan des trois premiers mois de 2019.

Pour ce qui est des investissements directs étrangers (IDE), le bilan de la FIPA indique qu'ils se sont élevés à 616,3 millions de dinars (soit 203 millions de

dollars). Comparés aux trois dernières années, ces IDE ont crû de 10,2% par rapport à 2018, 39,9% par rapport à 2017 et 68,4% par rapport à 2016.

S'agissant des investissements de portefeuille, ils ont observé une baisse lors des 3 premiers mois de l'année en cours de 26,3% par rapport à 2018, à seulement 4,5 millions de dinars (1,4 millions de dol-

lars).

Toutefois, en 2015, le montant de ces investissements était de 99,5 millions de dinars (32,9 millions de dollars). Toujours selon les chiffres de la FIPA, les IDE sont répartis à hauteur de 46,4% pour le secteur de l'énergie (en progression de 13,6%) et de 43,9% pour les industries manufacturières (hausse de 45,9%).

Au rayon de la baisse, les investissements étrangers dans le secteur des services ont chuté à hauteur de 50% pour ainsi passer de 116,2 millions de dinars (38,4 millions de dollars) au cours du premier trimestre 2018 à 59 millions de dinars (19,5 millions de dollars) en 2019.

Il en va de même pour les investissements étrangers dans

l'agriculture ayant remarquablement chuté de 89,9%. A noter dans ce contexte que la Tunisie ambitionne de drainer environ 3 milliards de dinars (99 millions de dollars) d'investissements étrangers d'ici à la fin de l'année 2019, contre 2,8 milliards de dinars réalisés en 2018 (92 millions de dollars).

Mounir T.

Sahara occidental

Les forces d'occupation marocaines répriment une manifestation pacifique à El-Aaiun

Les forces d'occupation marocaines ont réprimé violemment lundi des manifestants sahraouis rassemblés à El-Aaiun occupée, à l'occasion de la comparution du prisonnier politique sahraoui Ali Salem Boudjemaa Saadouni devant le tribunal de la ville, a rapporté l'agence de presse sahraouie (SPS).

Les forces d'occupation en uniforme et en

civil ont violemment réprimé les manifestants qui commençaient à brandir des drapeaux sahraouis et des photos de prisonniers politiques sahraouis, ajoute la même source, précisant que de nombreux manifestants s'en sont sortis avec des blessures. Ali Salem Boudjemaa Saadouni a été arrêté le 11 avril par les forces de répression marocaines pour des accusations montées de

toutes pièces. Plusieurs organisations nationales, continentales et internationales des droits de l'homme avaient exprimé leur préoccupation quant à la dégradation de l'état de santé des prisonniers politiques sahraouis dans les prisons marocaines, réitérant leur soutien et leur solidarité avec la justice de la cause sahraouie.

H. Y.



États-Unis

Un soldat d'élite bientôt jugé pour des crimes de guerre en Irak

■ Prisonnier adolescent poignardé à mort, jeune fille et vieillard abattus au fusil de précision, zones résidentielles visées à la mitrailleuse lourde sans raison apparente : un sous-officier des forces spéciales américaines va prochainement être jugé pour des crimes de guerre commis lors de missions en Irak.

Bardé de médailles, Edward Gallagher, vétéran de 39 ans, fait encore figure de héros patriotique aux yeux de nombreux Américains et de la chaîne de télévision Fox News, prisée des conservateurs, au risque de devenir un enjeu électoral. Une quarantaine d'élus républicains du Congrès ont ainsi écrit une lettre demandant sa remise en liberté jusqu'à son procès. Et le président Donald Trump s'est fendu d'un tweet le mois dernier pour annoncer qu'il était intervenu afin d'assouplir les conditions de détention de ce sulfureux militaire, «en reconnaissance des services rendus à notre pays». Le procès de M. Gallagher, commando dans les célèbres «Navy SEALs», unité d'élite de la Marine américaine, doit s'ouvrir le 28 mai devant un tribunal militaire dans la base navale de San Diego (Californie) où le soldat, arrêté en septembre dernier, est maintenu aux arrêts. Ce sont des hommes placés sous ses ordres, horrifiés par les actes de leur supérieur,

qui ont donné l'alerte malgré l'opposition de leur hiérarchie au sein des SEALs, selon des documents confidentiels divulgués cette semaine par le «Navy Times», un média spécialisé dans la marine de guerre américaine, et le «New York Times». Edward Gallagher devra notamment répondre de meurtre avec préméditation, tentative de meurtre et obstruction à la justice. Les faits qui lui sont reprochés auraient été commis en 2017 à Mossoul, en Irak, où des troupes américaines avaient été déployées aux côtés des forces irakiennes pour reprendre des quartiers de la ville aux mains des combattants du groupe Etat Islamique (EI). Le militaire, qui risque la prison à vie s'il est condamné, dément toutes les accusations portées contre lui. Sollicité par l'AFP, son avocat n'a pas réagi. Selon des déclarations lues lors d'une audience préliminaire en novembre, certains membres du peloton «Alpha» commandé par M. Gallagher étaient si bouleversés par son



comportement qu'ils ont trafiqué son fusil de sniper pour le rendre moins précis et tiré des coups de semonce pour faire fuir les civils avant que leur chef n'ait le temps d'ouvrir le feu sur eux. «Ils ont dit avoir passé plus de temps à protéger les civils qu'à combattre l'EI», a assuré au tribunal l'agent Joe Warpinski du NCIS, service d'enquêtes criminelles de la Navy. Leur chef se vantait notamment du nombre de gens qu'il

avait tués, y compris des femmes, affirme le rapport d'enquête cité par le «New York Times». En mai 2017, les forces irakiennes avaient ainsi capturé un combattant ennemi blessé, qui semblait âgé d'environ 15 ans. D'après les témoignages de deux membres des SEALs, alors qu'un médecin était en train d'administrer des soins au jeune homme, le chef Gallagher s'est approché sans un mot et a poi-

gnardé le prisonnier à plusieurs reprises dans le cou et la poitrine avec un couteau de chasse. Quelques minutes plus tard, M. Gallagher et son officier commandant, le lieutenant Jacob Portier, avaient rassemblé des commandos présents pour une séance de photo près du corps, comme un trophée. Selon le dossier d'accusation, des soldats du peloton ont tenté à plusieurs reprises d'alerter leur hiérarchie au sein des SEALs sur ces actes constitutifs de crimes de guerre, en vain. Sept d'entre eux disent même avoir été menacés de mesures de rétorsion s'ils rendaient l'affaire publique et ont finalement obtenu gain de cause en portant l'affaire à un niveau supérieur. Le lieutenant Portier est lui-même poursuivi pour n'avoir pas signalé ces faits et pour destruction de preuves, mais aucun autre officier des SEALs. Pour Chris Czaplak, procureur de la Marine, «le chef Gallagher a décidé d'agir comme le monstre que les terroristes nous accusent d'être». «Il a fourni à l'EI une propagande tombée du ciel», avait-il dénoncé lors d'une audience préliminaire. **Rosa C.**



Impuissance

Révocation

Par Fouzia Mahmoudi

Donald Trump n'a jamais caché son amour des armes à feu. Il n'avait d'ailleurs pas hésité à affirmer, au lendemain des attentats du Bataclan en France qui ont fait 90 morts, que les terroristes auraient pu être maîtrisés si les civils présents sur place avaient été autorisés à porter des armes pour se défendre. Et le président républicain ne perd jamais une occasion de mettre en avant le second amendement américain garantissant le port d'arme, poussant ses opposants sur la question à l'accuser de collusion avec le tout puissant lobby des armes, la NRA (National Rifle Association of America). Cette semaine encore, Donald Trump a annoncé qu'il retirait la signature américaine du Traité sur le commerce des armes (Arms Trade Treaty, ATT), texte adopté en 2013 par l'Organisation des Nations unies (ONU) et visant à moraliser le commerce international des armes. «L'Amérique rejette ce traité», a lancé Trump lors d'un discours à Indianapolis (Indiana) devant la NRA. «Nous ne ratifierons jamais ce traité», a-t-il précisé, affichant une nouvelle fois sa défiance vis-à-vis des traités internationaux et de l'organisation multilatérale dont le siège est à New York. «J'annonce officiellement aujourd'hui que les États-Unis vont révoquer les effets de la signature de l'Amérique de ce traité», a-t-il déclaré, ajoutant : «Nous ne laisserons jamais des bureaucrates étrangers piétiner les libertés garanties par le deuxième amendement de la Constitution américaine». Le texte avait été signé par John Kerry, chef de la diplomatie américaine durant la présidence de Barack Obama, mais n'a jamais été ratifié par le Congrès. Il prévoit en particulier que chaque pays signataire évalue avant toute transaction si les armes vendues risquent d'être utilisées pour contourner un embargo international, violer les droits humains ou être détournées au profit de criminels. Les armements couverts vont du pistolet aux avions et navires de guerre, en passant par les missiles. Le texte porte sur tous les transferts internationaux (importation, exportation, transit, courtage). Ce traité «est le seul instrument à l'échelle mondiale visant à améliorer la transparence et la responsabilité dans le commerce international d'armes», a réagi le porte-parole de l'ONU, Stéphane Dujarric, commentant la décision américaine. «Cela est particulièrement important actuellement, au moment où nous sommes témoins de tensions internationales croissantes et d'un intérêt renouvelé pour l'expansion et la modernisation des arsenaux». Si cette décision de Trump est contraignante, elle n'est en rien surprenante de la part de celui qui a révoqué plusieurs traités et accords signés par la précédente administration et qui place la suprématie des États-Unis avant le bien collectif.

F. M.

Venezuela

Le chef de la diplomatie sanctionné par Washington, Moscou proteste

Washington a encore fait monter la pression d'un cran vendredi sur le régime de Nicolas Maduro au Venezuela, imposant des sanctions à son chef de la diplomatie, ce qui a suscité la vive réaction de la Russie, alliée de Caracas. Le ministre vénézuélien des affaires étrangères Jorge Arreaza a été mis au ban du système financier international (en dollars) et ses éventuels avoisins aux États-Unis ont été gelés par le Trésor américain qui a placé le diplomate sur sa liste noire des sanctions financières. «Le Trésor va continuer de cibler les soutiens corrompus à Maduro, y compris ceux en charge de la diplomatie et de la justice pour le compte de ce régime illégitime», a affirmé le secrétaire au Trésor, Steven Mnuchin. Le ministre américain a laissé entendre que ces fonctionnaires «transfèrent et cachent les recettes de la corruption en essayant d'exploiter le système financier américain et son marché immobilier». En conséquence, «tous les actifs et intérêts de ces individus, qui sont aux États-Unis ou bien contrôlés par des ressortissants américains, sont gelés», affirme le Trésor qui a également infligé des sanctions contre une juge vénézuélienne haut placée, Carol Padilla. Jorge Arreaza a répondu sur Twitter vendredi, liant cette nouvelle à son intervention la veille aux Nations unies pour dénoncer «le

blocus criminel» des États-Unis à l'encontre de son pays. «L'administration Trump nous répond aujourd'hui de façon désespérée. La vérité blesse !», a-t-il écrit. Le chef de la diplomatie américaine, a de son côté, qualifié M. Arreaza de «laquais de Maduro», Mike Pompeo écrivant sur Twitter que le ministre des Affaires étrangères vénézuélien était la cible de sanctions «pour ses tentatives d'entraver les aspirations démocratiques du peuple vénézuélien». «Mais je connais les Vénézuéliens, ils ne se laisseront pas intimidés. Avec le soutien des principales démocraties du monde, ils vont restaurer la démocratie et reconstruire le pays», a estimé M. Pompeo. M. Arreaza a été nommé ministre des Affaires étrangères du Venezuela en août 2017 après avoir détenu depuis 2010 plusieurs portefeuilles ministériels comme celui des technologies et de l'industrie ou du développement minier. Mi-avril, il avait aussi dénoncé comme étant «des crimes contre l'humanité» une précédente salve de sanctions américaines contre la Banque centrale vénézuélienne. Cette mise au ban du système financier du chef de la diplomatie de Caracas a suscité les foudres de Moscou qui a dénoncé un «chantage». «Nous exhortons les États-Unis à revenir sur le terrain du droit international, à mettre fin à la politique de chantage et à

cesser de provoquer des tensions au Venezuela depuis l'étranger», a indiqué le ministre russe des Affaires étrangères dans un communiqué, se disant «indigné» par la décision américaine. «Washington a démontré à plusieurs reprises un rejet catégorique des méthodes de négociation pour résoudre la situation», a poursuivi le ministre. «Il s'agit de la manifestation d'une stratégie de plus en plus agressive des États-Unis visant à discréditer la diplomatie internationale et à la remplacer par les diktats et les pressions économiques et politiques cyniques», a-t-il ajouté. L'antagonisme déjà marqué entre Washington et le gouvernement de Nicolas Maduro s'est fortement accentué depuis le début de l'année lorsque le chef de file de l'opposition, Juan Guaido, s'est auto-proclamé président par intérim et qu'une cinquantaine de pays, dont les États-Unis, l'ont reconnu comme tel. A partir de d'aujourd'hui, Caracas devra aussi faire face à un embargo des États-Unis sur son pétrole, ce qui risque d'aggraver la crise économique mais aussi pousser le pays à dépendre encore davantage de la Russie et de la Chine. Le pétrole représente 96% du revenu national du Venezuela et les États-Unis en sont d'importants consommateurs.

Migrants

Une ONG dénonce le système «infernal» de l'asile européen

■ L'ONG française Cimade a dénoncé, vendredi, le système d'asile européen pour les migrants, évoquant une «machine infernale» et des procédures «kafkaïennes», ont rapporté des médias locaux.

Par Faye D.

Dans un rapport critique de 60 pages envers Paris, l'ONG française a détaillé le fonctionnement du «réglement Dublin», texte adopté sur le traitement des demandes d'asile en Europe, devenu selon elle «un système absurde» et synonyme pour les demandeurs d'asile de «procédures interminables» et de «suspicion continue», ont ajouté les mêmes sources.

Le règlement prévoit en effet qu'un pays puisse expulser un demandeur vers un autre Etat s'il y est déjà enregistré (c'est le cas des déboutés, ou des personnes qui franchissent la frontière).

Mais la procédure est complexe, longue (six voire 18 mois) et le taux de transfert est «très faible», de l'ordre de 14,25% en Europe en 2017, a souligné la Cimade.

Dans l'intervalle, les demandeurs vivent «de longs mois ou années de précarité sociale, de peur de l'expulsion, de contrôles répétés et parfois d'enfermement», selon l'ONG. «Pourquoi maintenir une machine aussi complexe, lourde, chère, violente,

pour qu'enfin près de 90% des personnes «dublinées» déposent leur demande d'asile dans le pays où elles espèrent rester ?», s'est interrogée cette association de soutien aux migrants et réfugiés, pour qui «la seule explication» est la volonté de «décourager une part importante des demandeurs d'asile».

Dans ce contexte, la Cimade a dénoncé «une application rigoureuse» du règlement en France, où l'administration «fait son possible pour huiler la machine infernale», alors même que 12%

seulement des procédures engagées aboutissent à un transfert.

«Le gouvernement français peut et doit agir autrement», mais «il a délibérément fait le choix de la précarisation et de la maltraitance de milliers de personnes pour servir sa politique générale avant tout basée sur la lutte contre l'immigration», a estimé le secrétaire général de la Cimade, Jean-Claude Mas. M. Mas a appelé à engager «une autre politique» tenant compte «des préférences» du demandeur, recommandant aussi d'«harmoni-



niser par le haut les procédures légales d'accès au territoire européen et les conditions d'accueil et d'ouvrir «davantage de voies».

F. D.

Union européenne

20 000 mineurs non accompagnés demandeurs d'asile en 2018

Près de 20 000 mineurs non accompagnés figuraient parmi les demandeurs d'asile dans l'Union européenne (UE) en 2018, selon une estimation d'Eurostat publiée vendredi.

«En 2018, 19 700 demandeurs d'asile sollicitant une protection internationale dans les Etats membres de l'Union européenne étaient considérés comme étant des mineurs non accompagnés», relève l'office statistique de l'UE dans un communiqué, relayé par des médias. Cela représente une diminution de plus d'un tiers par rapport à 2017 (31 400) et un retour à un niveau inférieur à celui en-

registré en 2014 (23 100), date à laquelle une première augmentation avait été enregistrée par rapport à la période 2008-2013 durant laquelle un nombre de demandes relativement constant d'environ 12 000 par an avait été enregistré, précise la même source. Au niveau de l'UE, les mineurs non accompagnés représentaient 10% de l'ensemble des demandeurs d'asile âgés de moins de 18 ans en 2018.

Plus de la moitié de ces mineurs non accompagnés – pour la plupart des garçons – provenaient de six pays : l'Afghanistan (16%), l'Erythrée (10%), le Pakistan et la

Syrie (7% chacun), la Guinée et l'Irak (6% chacun). Quatre mineurs sur dix ont introduit leur demande d'asile en Allemagne ou en Italie, soit 4 085 en Allemagne et 3 885 en Italie.

Le Royaume-Uni et la Grèce figurent aussi parmi les principaux pays de l'UE qui ont respectivement accueilli 2 900 et 2 600, cette catégorie de demandeurs d'asile. Tandis que la Belgique en a accueilli 810.

La République tchèque, l'Estonie, la Lituanie n'ont, quant à eux, pas reçu de demandeurs d'asile mineurs non accompagnés.

O. N.

Mexique

Manifestations de migrants dans un centre de rétention

Des dizaines de migrants centraméricains d'un centre de rétention, d'où se sont échappés la veille quelque 1 300 d'entre eux, ont manifesté vendredi à Tapachula, dans le sud du Mexique. Aux cris de «On veut partir !» ou «On a faim !», ces migrants ont protesté contre leurs conditions d'enfermement, sous le regard des policiers fédéraux, ont rapporté des médias qui ont suivi les faits à travers les grilles de ces installations. La veille au soir, environ 1 300 migrants, la plupart de nationalité cubaine, se sont enfuis de ce centre après avoir menacé d'y mettre le feu, selon des témoins. Environ 700 d'entre eux sont rapidement revenus, appréhendés par des équipes de l'INM et des patrouilles. «Il y a eu une sortie non autorisée d'ampleur des personnes hébergées dans la station migratoire», a confirmé l'Institut national de migration (INM) dans un communiqué. Le président mexicain Andres Manuel Lopez Obrador a indiqué vendredi que quelque 500 d'entre eux restaient introuvables.

Sur une route aux abords de Tapachula, des policiers arrêtaient vendredi matin les autobus et effectuaient des contrôles

d'identité, selon l'agence AFP.

L'un des passagers a été arrêté et reconduit au centre de rétention. D'une capacité de 900 personnes, ce site accueille actuellement environ 3 200 migrants sans papiers. «Nous sommes très nombreux dedans, très serrés, on dort par terre», s'est plaint l'un des migrants

cubains, cité par l'agence AFP. Des autobus étaient visibles dans la matinée devant ce centre, prêts à reconduire ces personnes à la frontière avec le Guatemala. C'est la troisième fois depuis octobre que des migrants se révoltent sur ce site, pour protester contre les mauvaises conditions de détention.

Depuis octobre, des milliers de Centraméricains traversent le Mexique dans l'espoir de se rendre aux Etats-Unis, fuyant la pauvreté et la violence dans leur pays. Le président américain Donald Trump considère que cette migration constitue une menace pour la sécurité des Etats-Unis et fait pression sur le

gouvernement mexicain pour qu'il interpelle ces migrants avant leur arrivée à la frontière américano-mexicaine. M. Lopez Obrador a annoncé en début de semaine un plan pour n'attribuer à ces migrants que des visas humanitaires leur permettant de circuler dans les Etats du sud du pays.

May T.

Livraison d'embarcations pour la Libye Le tribunal de Paris saisi par des ONG

Huit associations ont déposé jeudi un recours devant le tribunal administratif afin de suspendre la décision française de livrer des embarcations à la marine libyenne pour lutter contre l'immigration clandestine, a-t-on appris vendredi de l'une des plaignantes. Ces ONG, dont Amnesty International, ont estimé que l'opération «contribuera à des violations caractérisées des droits fondamentaux des migrants». Le 17 février dernier, la ministre des Armées, Florence Parly, avait annoncé la livraison d'embarcations rapides pour la marine libyenne afin de lutter contre l'immigration clandestine, une livraison jugée «illégal» par les plaignants.

«En soutenant l'activité des gardes-côtes libyens avec la livraison de ces 6 embarcations, la France se fait complice d'atteintes graves aux droits humains des personnes réfugiées et migrantes. Ces dernières sont maltraitées par les gardes-côtes libyens avant

d'être renvoyées vers l'enfer des centres de détention libyens», a indiqué un communiqué d'Amnesty International, demandant à la justice de «faire reconnaître l'illégalité» de cette livraison.

L'action en justice des huit associations vise la suspension «immédiate» de la livraison de bateaux à la Libye, «laquelle rendrait la France complice de violations graves des droits humains», et à forcer l'Etat français à être «transparent» sur ses transferts de matériel militaire.

Les plaignants évoquent comme fondements juridiques de leur démarche auprès de la justice : «La complicité pour violation du droit international», «le droit à la vie et la prohibition des traitements inhumains et dégradants des migrants», «le droit pour toute personne de quitter n'importe quel pays», «le droit d'asile» et «le transfert de matériel militaire à la Libye», un pays en crise. «Depuis plusieurs années, nous documentons et

dénonçons les violations graves en matière de droits humains commises à l'encontre de personnes migrantes et réfugiées en Libye. Celles-ci ont lieu à la fois en mer lors d'interceptions violentes et irresponsables menées par les garde-côtes libyens, et sur terre lorsque ces personnes sont renvoyées dans des centres de détention où elles subissent l'exploitation, la torture, les viols et parfois sont même exécutées», ont-ils expliqué, soulignant qu'en livrant des bateaux aux gardes-côtes libyens, «la France contribuerait indirectement à des violations graves des droits humains des personnes migrantes et réfugiées». En 2011, rappellent-ils, l'Union européenne a mis en place un régime d'embargo interdisant la fourniture, la vente et le transfert directs ou indirects d'armements et autres matériels militaires à la Libye. Un embargo qui s'inspire de celui adopté par le Conseil de sécurité des Nations unies.

R. M.



Ligue 2 Mobilis/ Déclaration du président de l'USM Annaba

Le dossier sera traité par la commission d'éthique de la FAF

LA COMMISSION de discipline de la Ligue de football professionnel a décidé de se saisir du dossier concernant le président de l'USM Annaba Abdelbasset Zaim, en faveur de la commission d'éthique de la FAF, a indiqué jeudi soir l'instance chargée de la gestion de la compétition. Selon la même source, La LFP maintient toutefois le droit des poursuites judiciaires contre le responsable de l'USM Annaba (Ligue 2). Signalons que le président de l'USM Annaba avait tenu des

propos portant sur des accusations graves de corruption ou de tentative de corruption. Il a notamment évoqué des arrangements de matchs pour l'accession de son équipe USM Annaba de La ligue amateur DNA vers la Ligue 2. Il a jeté un pavé dans la mare en reconnaissant avoir déboursé la somme de 7 milliards de centimes pour acheter des matchs, ce qui a permis à son équipe d'accéder la saison dernière de la division nationale amateur (DNA) en Ligue 2.

Championnats d'Afrique 2019 de judo (2^e journée)

Souad Bellakehal (70 kg) en argent

LA JUDOKATE algérienne Souad Bellakehal a remporté la médaille d'argent de la catégorie des 70 kg après sa défaite face à la Tunisienne Nihal Landoulsi, en finale disputée vendredi au Cap (Afrique du Sud) lors de la deuxième journée du championnat d'Afrique. C'est la troisième médaille algérienne lors de cette deuxième journée après les deux médailles d'or décrochées un peu plus tôt par les judokas Fethi Nourine (-73 kg) et Amina Belkadi (-63 kg) face respectivement à l'Egyptien Mohamed Mohyeldin et la Marocaine Sofia Belattar. L'Algérie porte ainsi son total à sept médailles : 2 or, 2 argent et 3 bronze, ce qui lui permet d'occuper la deuxième place au classement général, devancée par la Tunisie (3 or, 1 argent et 1 bronze), et devant l'Egypte (2 or, 2 argent et 2 bronze). Les quatre premières médailles algériennes dans cette compétition ont été remportées lors de la première journée, disputée jeudi, à commencer par l'argent de Hadjer Meccerem, qui avait dominé la Sud-Africaine Geronay Whitebooi en finale des moins de 48 kg. De son côté, Meriem Moussa (-52 kg) avait pris le bronze après sa défaite en demi-finale contre la Bissau-Guinéenne Taciana César, avant de s'imposer contre

la Marocaine Fatima-Zahra El-Qorachi dans le match décisif pour la 3^e place. Dans la catégorie des -57 kg, les deux représentantes algériennes, Yamina Halata et Imène Rebiai se sont croisées dans un duel 100% algérien et le dernier mot est finalement revenu à Halata, qui s'est donc emparée de la médaille de bronze. Chez les messieurs, Salim Rabahi (-60 kg) a dû passer par les repêchages, puis par le match décisif pour la 3^e place pour enlever la médaille de bronze, aux dépens du Marocain Issam Bassou. De son côté, Wail Ezzine (-66 kg) avait échoué aux repêchages face à l'Egyptien Ahmed Abdelrahman, se contentant ainsi de la 5^e place, tandis que son compatriote Houd Zourdani a été éliminé dès la phase de poules de cette catégorie de poids. La sélection algérienne est composée de 17 judokas (9 messieurs et 8 dames), sous la direction des entraîneurs Amar Benyakhlef (messieurs) et Omar Rabahi (dames). Elle a fait le déplacement à Cape Town avec l'objectif de décrocher le maximum de médailles et de points en vue des Jeux Olympiques-2020 à Tokyo, selon la Fédération algérienne de la discipline (FAJ).

Cyclisme /Assemblée élective de la Fédération algérienne Barbari candidat pour le poste de président

LE PRÉSIDENT de la Ligue de Biskra, Kheiredine Barbari, est le seul candidat à la présidence de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC) dont l'Assemblée générale élective (AGE) se tiendra ce samedi, 27 avril 2019, à partir de 10h00, au Complexe sportif Ahmed-Ghermoul (Alger), a-t-on appris vendredi auprès de la commission de recours. L'opération de dépôt des candidatures a été clôturée lundi dernier et la commission de recours a aussitôt pris le relais pour répondre aux doléances d'éventuels nouveaux candidats. Le travail de la commission de recours a pris fin jeudi soir et étant donné qu'aucun candidat n'a fait appel pour concurrencer Barbari lors de l'AGE de samedi, ce dernier a

été déclaré seul candidat à la présidence de la FAC. Barbari a expliqué sa volonté de postuler à la présidence de la FAC par son «*désir d'aller de l'avant et de redonner au cyclisme algérien la place qui lui sied. D'abord sur le plan national, puis sur les scènes continentale et internationale, notamment, en allant chercher des qualifications aux championnats du monde et aux Jeux olympiques*». «*Etant donné que nous sommes membres de l'ancien bureau, nous allons veiller à assurer une continuité dans le travail entamé depuis 20 mois, en apportant bien sûr les correctifs nécessaires*», a-t-il assuré.

Equipe nationale

Tahrat revient et rassure Belmadi

■ Blessé au niveau du ligament latéral interne du genou droit à la mi-janvier, le défenseur international Mehdi Tahrat (29 ans) a retrouvé l'équipe première avec Lens, après trois mois et demi d'absence.

Par Mahfoud M.

Le club qui avait annoncé une absence de 9 à 12 semaines du joueur a vu juste puisqu'il a retrouvé la compétition avec l'équipe réserve la semaine dernière, après 14 semaines avant d'être convoqué avant hier par Philippe Montanier, dans le groupe qui devait se déplacer à Brest.

Mehdi Tahrat qui est devenu un élément important en sélection et sur lequel compte beaucoup Djamel Belmadi, aura donc entre quatre et six matchs à disputer jusqu'à la fin mai afin de tenter de retrouver le rythme de la compétition. C'est donc une nouvelle très rassurante pour le coach national qui s'inquiétait de l'axe défensif, d'autant plus qu'il n'avait pas trouvé un joueur qui pouvait remplir le même rôle. Avec son retour, il faudra s'attendre à ce qu'il associe ce dernier au joueur du FC Rennes, Rami Bensebaïni. Un souci de moins donc pour le sélectionneur des Verts qui doit maintenant se tourner vers les autres postes qui connaissent certaines insuffisances dans l'espoir de trouver la meilleure formule pour



Le rugueux défenseur de l'EN de retour

créer un groupe homogène. Sur un tout autre plan, l'attaquant du club portugais du FC Porto, Yacine Brahimi, a inscrit son dixième but en championnat face au Rio Ave, son onzième de la saison. Brahimi est ensuite sorti à la 76^e, puisque le staff technique souhaitait le préserver après les gros efforts fournis

durant la rencontre. C'est donc une autre bonne nouvelle pour les Verts à un mois et quelques jours du rendez-vous continental où la sélection nationale aura besoin de tous ses cadres en espérant qu'ils soient dans une forme optimale. M. M.

Ligue II Mobilis

Duel à distance entre le NCM et l'USB

Alors que le leader, le WA Tlemcen et son dauphin, l'ASO Chlef, ont assuré leur maintien en Ligue I mobilis, le troisième billet se jouera entre les deux formations que sont l'US Biskra et le NC Magra. Ce dernier aura la mission compliquée vu qu'il se doit de l'emporter à domicile face à la JSM Skikda et attendre une éventuelle défaite de l'USB à Tlemcen. Les gars de Magra qui se retrouvent à la quatrième place du classement général après la sanction de la LFP et la défalcation de trois points de son capital-points après l'invasion de terrain de ses fans qui avaient agressé des joueurs adverses et des officiels sont dans une situa-

tion difficile. Ainsi, même en cas de succès, le NCM ne sera pas assuré de l'accession et aura l'oreille collée au match qui mettra aux prises, le WAT et l'USB. Les Biskris, eux, tenteront de revenir avec un résultat probant de ce déplacement à Tlemcen même s'il n'est pas évident de battre le WAT chez lui. Pour la course au maintien, il faut savoir que les choses sont déjà au moins claires pour deux équipes, à savoir, l'USMB et le RCK qui évolueront officiellement en DNA la saison prochaine. Pour ce qui est du troisième relégable, cela se jouera entre l'ESM, l'ASMO, l'USMH et même le MCS. Les Harrachis devront gagner leur confrontation directe

face au MCS, tandis que l'ES Mostaganem ne devrait pas trouver de peine à battre la JSMB à domicile. L'ASM Oran, lui, affrontera à home l'ABS et devrait logiquement l'emporter. Ainsi, il est probable que cela se décidera lors de la dernière journée du championnat. M. M.

Le programme :
Dimanche 28 avril à 16h :
 USMH-MCS
 NCM-JSMS
 ESM-JSMB
 MCEE-USMB
 WAT-USB
 ASMO-ABS
 USMA-RCK

Mondial 2019 de kempo Onze médailles pour l'EN

L'ÉQUIPE nationale de Kempo (seniors), qui participe à la 16^e édition du Championnat du monde (25-27 avril), en Espagne, a décroché onze médailles (1 or, 3 argent et 7 bronze) après deux jours de compétition. L'unique médaille d'or a été décrochée par Yasmine Keffane (-60 kg). Les athlètes Kenza Iftini (+65 kg), Ahmed Cheriki (-95 kg) et le duo composé de Brahim Touati et Fayçal Chennah se sont adjugés

des médailles d'argent. Leurs compatriotes Mohamed Azibi (-65 kg), Abdelhak Abrous (-70kg), Fayçal Chennah (-85 kg) et Mustapha Bouchareb (-90 kg) ont offert à l'Algérie quatre médailles de bronze. En kata mixte seniors, l'équipe algérienne messieurs composée de Brahim Touati, Saïd Allali et Mohamed Nadjib Taïbi a obtenu une médaille de bronze. Idem pour la sélection dames qui compte dans

ses rangs Manel Boulassel, Malak Dey Taouba et Yasmine Keffane qui a décroché le bronze. En Self défense, l'équipe algérienne composée de Nadir Naâmane et Saïd Allali a rajouté une médaille de bronze pour la moisson algérienne. En prévision du Mondial espagnol, l'équipe nationale a effectué quatre stages de préparation, en présence de 19 athlètes dont 4 dames.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Justice

L'ex-DGSN Hamel convoqué

LE GÉNÉRAL à la retraite, Abdelghani Hamel, ancien Directeur général de la sûreté nationale (DGSN) a été convoqué par la justice, annonce hier soir, l'ENTV. Selon la même source, le général à la retraite comparaitra demain en compagnie de son fils devant le juge d'instruction du tribunal de Tipaza. Ils sont poursuivis pour «activités illégales, trafic d'influence, détournement de foncier et mauvais utilisation de la fonction», précise la même source.

R. N.



Société d'investissements hôteliers

Après le Sahel, Melzi limogé de la SIH

M. HAMID MELZI a été démis de ses fonctions de P-DG de la Société d'investissements hôteliers (SIH /Spa), a rapporté hier l'Entreprise publique de la télévision (EPTV). «Il a été mis fin aux fonctions de M. Hamid Melzi de président-directeur général (P-DG) de la Société d'investissements hôteliers (SIH/Spa)», précise-t-on de même source. Jeudi dernier, M. Melzi a été démis de ses fonctions de directeur général de l'Établissement public «Sahel». Y. N.

Algérie/Belgique

Décès de Serge Moureaux, avocat de la cause algérienne

L'ANCIEN sénateur belge Serge Moureaux, défenseur des Algériens durant la guerre de Libération nationale, est décédé jeudi à l'âge de 85 ans, a-t-on appris hier auprès de sa famille. Toute sa vie, cet illustre avocat, Docteur en droit de l'Université libre de Bruxelles, a été marquée par le sceau de l'engagement envers les causes justes et les droits des humains. Ce fut lui qui a eu accès, en 1960, au dossier relatif à l'assassinat de l'étudiant en médecine algérien, Akli Aïssiou, assassiné à 33 ans à Ixelles, dans l'agglomération bruxelloise. Très vite, les militants du Comité pour la paix (belge) avaient incriminé les services secrets français. Une foule imposante avait suivi le corbillard de l'étudiant assassiné. Sur le cercueil, l'emblème national fut déployé pour la première en Europe, comme l'avait révélé Serge Moureaux dans le film «Le Front du Nord» qui fait état de l'action militante des Belges

pendant la guerre de Libération nationale. Ses différents mandats politiques, en qualité de sénateur et député régional bruxellois, l'ont conduit à faire partie de plusieurs commissions d'enquête parlementaires, dont celle relative à la catastrophe nucléaire de Tchernobyl (en Ukraine, ex-URSS). Toute la vie de cet homme de loi a été marquée du sceau de l'engagement. C'est ainsi qu'il a été pendant 18 ans chargé de l'Urbanisme au sein de l'exécutif bruxellois, sénateur libéral, député régional bruxellois et a rejoint le Parti socialiste après avoir quitté le Front démocratique des Francophones, en 1985. Homme de culture, il a rédigé «Léopold III, la tendance autoritaire» et présidé pendant plusieurs années la «Maison de Francité» à Bruxelles. Les funérailles de Serge Moureaux se dérouleront mardi en Belgique.

L. O.

10 E VENDREDI LE MOUVEMENT NE FAIBLIT PAS



Loumis

Djalou@hotmail.com

Tunisie

12 personnes, dont sept ouvrières agricoles, tuées dans un accident

■ Douze personnes, dont sept femmes transportées à l'arrière d'une camionnette vers les champs où elles devaient travailler, ont été tuées hier en Tunisie dans un accident de la route, ont indiqué la Protection civile et le ministère de la Santé.

Par Halim Y

L'accident a eu lieu à l'aube à Sabala, dans la région marginalisée de Sidi Bouzid (centre), entre une camionnette transportant de la volaille et une autre qui emmenait des ouvrières agricoles vers leur lieu de travail, a précisé un porte-parole de la Protection civile, Moez Triaa. «Il a fait 12 morts, dont sept femmes et cinq hommes, et 21 blessés», a de son côté précisé un porte-parole du ministère de la Santé, Chokri Nafti. Les personnes décédées sont âgées de 18 à 30 ans et parmi elles se trouvent les deux chauffeurs. Les blessés ont été hospitalisés à Sidi Bouzid et à Sfax (est). De nombreux Tunisiens ont protesté sur les réseaux sociaux contre les conditions dans lesquelles les ouvrières journalières de l'agri-

culture sont souvent transportées, entassées à l'arrière de camionnettes, «comme du bétail», écrit une internaute. Bon nombre des travaux manuels aux champs sont effectués par

des femmes en Tunisie, notamment en raison du salaire inférieur qu'elles acceptent.

H. Y./APS

Présidence

Noureddine Ayadi, nouveau secrétaire général

ABDELKADER BENSALAH, chef de l'Etat par intérim a nommé hier Noureddine Ayadi, nouveau secrétaire général de la Présidence, et ce en remplacement de Logbi Haba. Né à Sétif en 1956, M. Ayadi, nommé en juillet 2017, secrétaire général au ministère des Affaires étrangères est diplômé de l'école nationale d'administration (ENA) en 1983. Il a été ambassadeur en Argentine (2005), au Mali (2010) et dernièrement aux Pays Bas (2015). Il a également servi à l'administration centrale en qualité de directeur des Affaires politiques et directeur Amérique Latine. De son parcours professionnel, ressort une expérience forte de 34 ans axée essentiellement sur les grands dossiers stratégiques internationaux qu'il avait gérés au ministère des Affaires étrangères, puis à la Présidence de la République en tant que chargé de mission, notamment dans les domaines de la lutte antiterroriste, du crime organisé et de l'immigration clandestine.

L O

Lancement début mai

Une application pour signaler les infractions dans les marchés

Une application sur smartphone permettant de signaler les infractions commerciales dans les marchés de proximité sera lancée début mai prochain, a annoncé hier à Alger le ministre du Commerce, Saïd Djellab. Baptisée «Aswak», cette nouvelle application permet à ses utilisateurs de «lancer une alerte aux inspections territoriales qui seront tenues de dépêcher des agents de contrôle pour intervenir contre les infractions enregistrées», a expliqué M. Djellab, lors d'une réunion regroupant les cadres de son secteur. A travers cette application, les associations de la protection des consomma-

teurs peuvent contribuer «efficacement» dans le système d'alerte mis en place dans l'ensemble des marchés de proximité afin de réduire le nombre des infractions, notamment celles liées aux prix et aux conditions d'hygiène et de santé, a-t-il noté. Les utilisateurs d'«Aswak» peuvent également identifier les marchés de proximité, les géolocaliser, s'informer sur les fourchettes des prix actualisées plusieurs fois durant la journée et de commenter les informations contenues dans l'application. Conçue par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci), l'application «Aswak» concerne dans une

première phase 70 marchés à Alger, choisie comme wilaya-pilote pour ce projet. Toutefois, la base de données de l'application sera alimentée au fur et à mesure. D'ailleurs, les directeurs du commerce à travers le territoire national sont instruits de fournir la liste des marchés de leur wilaya afin de produire une cartographie des espaces commerciaux en Algérie. Disponible en trois langues (arabe, français et anglais), «Aswak» sera téléchargeable sur les stores d'applications quelques jours avant le mois de ramadhan, selon les responsables chargés de ce projet au ministère.

L. M.